



Acte notarié avec un pouvoir sous seing privé

Par **Georgette**, le **10/10/2010** à **18:51**

Bonjour,

Peut-on demander une photocopie de la procuration du bon pour pouvoir, pour signer un achat maison par acte notarié.

Ma mère étant décédée je n'ai eu que l'acte notarié sur lequel il est noté ci-annexé le pouvoir sous seing privé, mais le notaire, après deux demandes ne me remets pas cette procuration.

Ma mère ne voulant pas acheter cette maison en ruines au prix estimé par le notaire, je me pose des questions?

AYANT TROUVE UN GROS RECEL DE LA PART DE MON FRERE SUR LES COMPTES BANCAIRES, je m'aperçois qu'elle n'avait aucun droit sur ses opérations bancaires.

Avec mes remerciements.